

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

**Article 1** : Le jury du Master domaine **Droit, Economie, Gestion** mention **Economie du Droit** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

<b>MASTER 1</b>
<b>Semestre 1</b>
<p><b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b></p> <p><u>Président(e)</u> : Rosette NICOLAÏ <u>Suppléant(e)</u> : Fabrice DENISE</p> <p><u>Liste des membres</u> : Frédéric BRUSCHI, Stéphanie PLASSE</p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - - - -</p> <p><b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b></p> <p><u>Liste des membres</u> :</p>
<b>Semestre 2 et Jury de MASTER 1</b>
<p><b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b></p> <p><u>Président(e)</u> : Rosette NICOLAÏ <u>Suppléant(e)</u> : Fabrice DENISE</p> <p><u>Liste des membres</u> : Frédéric BRUSCHI, Stéphanie PLASSE</p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - -</p>

-  
**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

**MASTER 2**

**Semestre 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme**

**Parcours-type Administration des Institutions Culturelles**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Rosette NICOLAÏ

Suppléant(e) : Fabrice DENISE

Liste des membres : Frédéric BRUSCHI, Stéphanie PLASSE

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

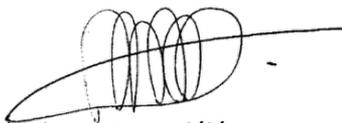
-  
-  
-

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 28/11/2024



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen d'Economie et de Gestion  
Bruno DECREUSE

